

(Coût du certificat : 50,00 \$)

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR		
Nom :	Propriétaire : ☐ Locataire : ☐	
Adresse (numéro, rue) :	Ville :	Code postal :
Téléphone :	Cellulaire :	Courriel :

SITE DE LA DÉMOLITION		
Adresse ou numéro de lot :		
Année de construction :		
ÉCHÉANCIER		
Exécutant des travaux :		
Date de début des travaux :	Date de fin des travaux :	Coût estimé :

NATURE DE LA DEMANDE (Veuillez cocher la case correspondante)	
● Démolition complète d'un bâtiment	☐
● Démolition partielle d'un bâtiment	☐
● Déplacement d'un bâtiment	☐
NATURE DU BÂTIMENT (Veuillez cocher la case correspondante)	
● RÉSIDENCE	☐
● ACCESSOIRE (Cabanon, Garage)	☐

DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA DEMANDE
Description de l'occupation actuelle de l'immeuble ou date depuis laquelle il est vacant :
Motifs justifiant la nécessité de démolir l'immeuble :
Méthodes de démolition et lieux de disposition des matériaux :

DOCUMENTS REQUIS

- ☐ Formulaire complété et signé
- ☐ Copie de tout titre de propriété
- ☐ Procuration du propriétaire (si requis)
- ☐ Certificat de localisation ou plan de localisation à l'échelle de l'immeuble à démolir
- ☐ Copie originale du document intitulé « Avis aux locataires – Demande de démolition », signé par tous les locataires de l'immeuble (si applicable)
- ☐ Rapport sur l'état du bâtiment
- ☐ Rapport sur les travaux requis pour restaurer le bâtiment
- ☐ Estimation détaillée des coûts des travaux requis pour restaurer le bâtiment
- ☐ Photographies récentes de l'immeuble (format numérique) : intérieur, extérieur, terrain
- ☐ Programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé (voir article 15 du règlement 23-401)
- ☐ Étude patrimoniale (si requis)
- ☐ Rapport d'un ingénieur en structure (si requis)

* Il est possible que d'autres documents ou renseignements supplémentaires vous soient exigés lors de l'analyse du dossier.

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

☐ J'ai lu la réglementation applicable à ma demande et j'accepte les normes et exigences mentionnées précédemment. Je déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et m'engage à déposer tous les documents requis. Je déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable en vigueur. Enfin, je comprends que le présent formulaire ne constitue pas une demande de permis. Conséquemment, le soussigné s'engage à remettre tous documents supplémentaires nécessaires à la délivrance dudit permis. (Plan d'implantation signé par arpenteur, Plan de construction complet et conforme au Code national du bâtiment, etc.)

☐ Je consens à ce que les plans déposés dans le cadre de la demande puissent être consultés par toute personne intéressée. Ceux-ci ne seront toutefois consultés qu'en présence du fonctionnaire désigné et aucune copie ou photocopie ne pourra être faite sans le consentement écrit du propriétaire et du concepteur.

Signature :

Date :

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Reçu par :

Date :

Rencontre du comité de démolition :

Date :

Demande : ☐ Acceptée ☐ Refusée

Date :

Le montant payé pour tout permis ou certificat n'est pas remboursable. Il ne peut non plus être transférable et seul son détenteur pourra l'utiliser pour l'exécution des travaux pour lesquels il aura été spécifiquement émis.

PROCÉDURE SUR LE TRAITEMENT D'UNE DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

1. Remplir toutes les sections du présent formulaire
2. Fournir la documentation complémentaire et/ou un croquis, au besoin
3. Veuillez faire parvenir la demande complète par l'un des moyens suivants :
 - Par courriel : inspectrice@saint-alexandre.ca
 - Par la poste : 453, rue Saint-Denis, Saint-Alexandre (Québec) J0J 1S0
 - Par télécopieur : 450-346-0538
4. Rencontre préliminaire avec la Municipalité
5. Dépôt de la demande d'autorisation de démolition
6. Analyse du projet
7. Présentation au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour fins d'orientations préliminaires
8. Publication d'un avis public et affichage sur l'immeuble, 15 jours avant la tenue du comité de démolition
9. Tenue de la séance du comité de démolition
10. Autorisation ou refus de la démolition
11. Période de 30 jours pour interjeter l'appel du comité :
 - s'il n'y a pas d'appel, la démolition est autorisée ou refusée, selon le cas;
 - s'il y a appel, le dossier est présenté au conseil municipal pour décision.

**** Les délais d'analyse et de traitement liés à la demande d'autorisation d'une démolition peuvent varier de trois à six mois à partir du dépôt de celle-ci.**

Éléments de structure touchés	Transformation	Démolition
Toiture	☐ Destruction des dispositifs de pente d'une toiture	☐ Destruction de la structure équivalente à plus 25 % de la superficie du toit d'un bâtiment principal, sans ajout de mezzanine ni d'étage
	☐ Destruction de la structure d'une toiture pour l'ajout d'une mezzanine ou d'un étage	
	☐ Destruction de la structure équivalente à 25 % ou moins de la superficie du toit d'un bâtiment principal, sans ajout de mezzanine ni d'étage	
Façade	☐ Destruction de la structure d'une façade en maçonnerie massive en vue de sa restauration	☐ Destruction partielle ou totale de la structure d'une façade qui ne vise pas la restauration d'un mur de maçonnerie massive ou la création ou l'agrandissement d'une ouverture pour l'installation de portes, de fenêtres ou de vitrines
	☐ Destruction de la structure d'une façade pour la création ou l'agrandissement d'une ouverture pour l'installation de portes, de fenêtres ou de vitrines	
Autres murs extérieurs	☐ Destruction d'un mur extérieur n'étant pas une façade	
Planchers (rez-de-chaussée et niveaux supérieurs)	☐ Destruction de la structure de planchers équivalente à 25 % ou moins de la superficie totale de planchers d'un bâtiment principal	☐ Destruction de la structure de planchers équivalente à plus de 25 % de la superficie totale de planchers d'un bâtiment principal
Planchers en sous-sol	☐ Destruction de la structure de planchers en sous-sol	
Fondations	☐ Destruction de fondations	